CARTE CORPORATE
LA DIRECTION OUVRE LA PORTE

Suite à la diffusion de notre tract ce mercredi, intitulé « carte Corporate / carte Clopinettes », la direction financière a immédiatement pris contact avec FO.

Cela a été l'occasion pour nous d'expliquer la double problématique : la baisse des plafonds, et la mise en œuvre sans délai (et sans concertation préalable avec les représentants du personnel, afin de pouvoir évoquer les conséquences possibles).

La direction nous a répondu que cette décision faisait suite à des constats : « *que les sommes utilisées par les salariés sont en très grande majorité inférieures à ces plafonds, et que c'est donc sans effet pour eux…à quelques exceptions près* ».

Nous avons alors soulevé le fait que, si ces observations sont bien exactes, le problème va se poser pour ces salariés qui font partie de ces exceptions.

La direction nous a alors répondu qu'elle était prête à répondre aux demandes d'une délégation FO qu'elle accepte de recevoir, et que nous puissions alors examiner ensemble les situations que notre syndicat lui présenterait.

Certains collègues ont déjà pris contact avec nous, mais vous êtes évidemment plus nombreux à être concernés. C'est pourquoi nous vous proposons de nous faire part de vos situations.

FO a une certaine expertise sur ce type de démarches : nous l'avons déjà fait sur le dossier **du 10ème de congés payés,** sur certains problèmes concernant **les frais de missions de personnels CDD,** ou plus récemment, **pour les dons de jours de congés.** Nous proposons donc de mettre notre compétence à votre service.

QUE FAIRE SI VOUS VOULEZ EN PROFITER?

Nous vous proposons de rechercher et de nous transmettre par mail les différents frais de missions que vous avez saisis dans Concur au cours de l'année 2021. Et de nous mentionner le nombre de fois où le total de vos dépenses a dépassé 2000 € sur 30 jours glissants…ou 500 € toujours sur 30 jours glissants.

Forts de ces éléments, nous reprendrons contact avec la direction financière dans quelques jours, afin de défendre vos intérêts, conformément à ce que nous avons pu nous dire lors de ce premier échange.

Vous pouvez nous adresser ces données à cette adresse : syndicatfo.groupe@francetv.fr

Paris, le 16 février 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15